

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CAMARET SUR AYGUES

Dossier n° DP08402922N0104

Date de dépôt : 18/11/2022

Affiché le 18/11/2022

Demandeur : **Monsieur MONNIER Laurent**Objet : **Clôture**Adresse terrain : 133, RUE JULES FERRY à
Camaret-sur-aigues (84850)

ARRÊTÉ 2022-URBA 411
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Camaret-sur-aigues

Le Maire de Camaret-sur-aigues,

Vu la déclaration préalable présentée le 18/11/2022 par Monsieur MONNIER Laurent, demeurant CHEMIN DE LA COLONNE à Orange (84100) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour une clôture (mur bahut surmonté d'un grillage 1.60 de hauteur)
- Sur un terrain situé 133 RUE JULES FERRY à Camaret-sur-aigues (84850) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 13/12/2016, opposable le 22/12/2016 et modifié le 07/12/2017 et le 22/01/2020 ; ;

Vu le Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) concernant le bassin versant de l'Aygue, de la Meyne et du Rieu approuvé le 24 février 2016 ; ;

Vu l'avis du Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse en date du 12/12/2022 ;

Vu la situation du terrain en zone UC ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Le mur bahut sera enduit sur les deux faces et des orifices de décharge seront réalisés au pied du mur pour permettre le libre écoulement de l'eau .

Fait à Camaret-sur-aigues, le 15/12/2022

Le Maire,

Philippe de BEAUREGARD

